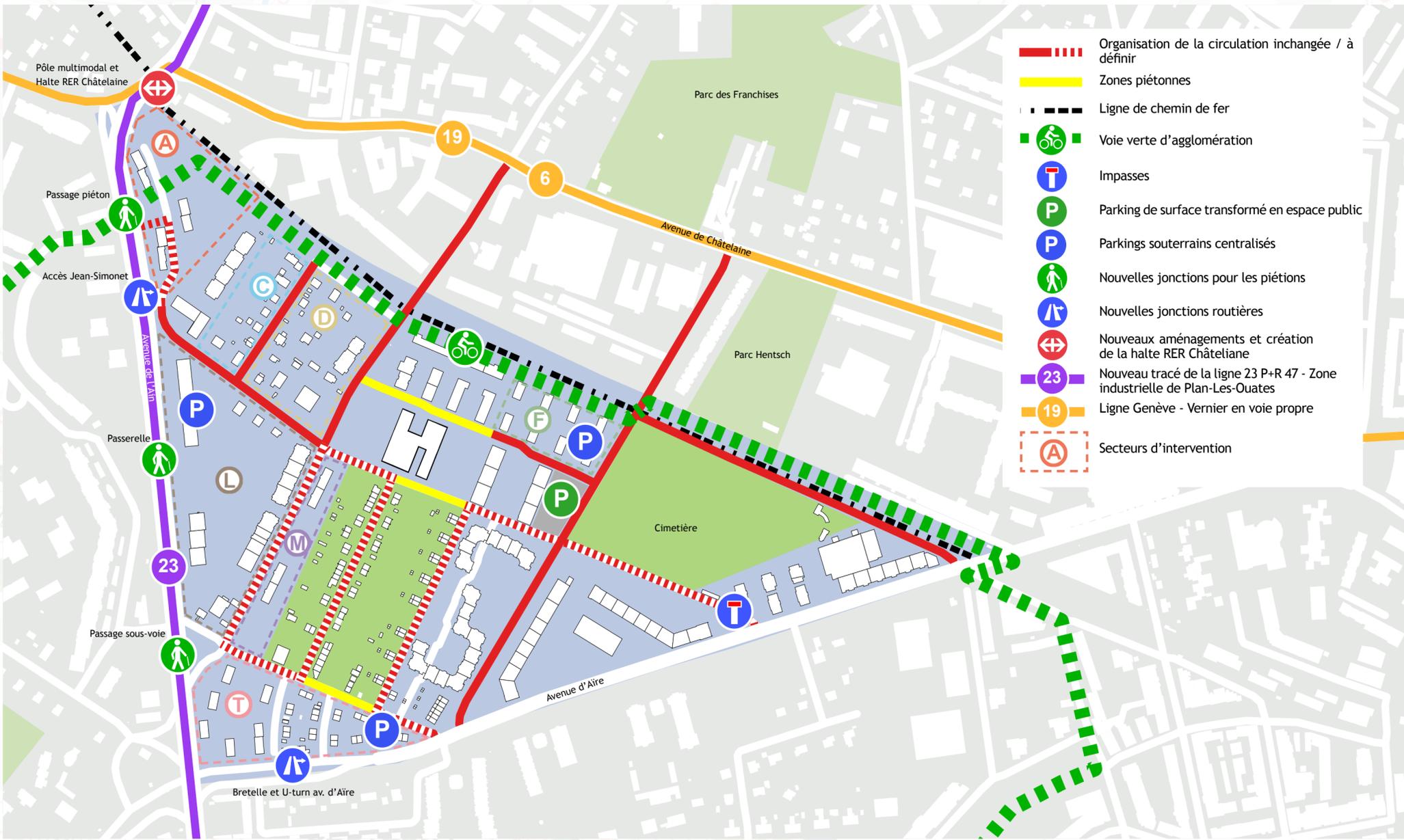


Les projets de mobilité d'aujourd'hui à 2030



- Organisation de la circulation inchangée / à définir
- Zones piétonnes
- Ligne de chemin de fer
- Voie verte d'agglomération
- Impasses
- Parking de surface transformé en espace public
- Parkings souterrains centralisés
- Nouvelles jonctions pour les piétons
- Nouvelles jonctions routières
- Nouveaux aménagements et création de la halte RER Châteline
- Nouveau tracé de la ligne 23 P+R 47 - Zone industrielle de Plan-Les-Ouates
- Ligne Genève - Vernier en voie propre
- Secteurs d'intervention

Extension du réseau
La ligne Genève - Vernier par l'av. de Châteline sera en site propre et aura la priorité au carrefour. Uniques en Suisse, les bus électriques TOSA circuleront, dès décembre 2017 sur la ligne 23, entre le P+R 47 de l'aéroport et la zone industrielle de Plan-Les-Ouates. Cette ligne se distinguera, aussi, par son tracé plus direct et ne passera plus par le Lignon.

Passerelle
L'aménagement d'une passerelle au-dessus de l'av. de l'Ain, d'ici 2020, assurera la liaison entre le quartier de la Concorde et celui de l'Écu-Libellules en lien avec le nouveau groupe scolaire de la Ville de Vernier et le centre commercial dans le secteur L. Cette passerelle constituera ainsi la deuxième liaison de mobilité douce entre les deux quartiers.

Accès Jean-Simonet par av. de l'Ain
L'aménagement de l'accès Jean-Simonet est la première des nouvelles jonctions routières inscrites dans le calendrier intentionnel afin que l'organisation de la circulation par poche soit opérationnelle. La sortie du quartier se réalisera près du nouveau passage piéton sur l'av. de l'Ain, lequel facilitera la continuité de la voie verte. Enfin, il sera dorénavant possible de faire demi-tour en direction de Lancy sur l'av. de l'Ain.

Bretelle et U-turn av. d'Aire
Avec l'accès Jean-Simonet par l'av. de l'Ain, la création de ces nouvelles jonctions routières permettra la fermeture du giratoire habité situé à proximité de la Villa Concorde. La bretelle, à la hauteur du carrefour du ch. des Sports sur l'av. d'Aire, permettra un accès direct à l'av. de l'Ain. Enfin, le mouvement de l'av. de l'Ain vers le Lignon sera permis par un U-turn sur l'av. d'Aire.

Passage sous-voie
Le passage sous-voie sera élargi et débouchera sur une nouvelle place publique côté Concorde et Libellules. L'ensemble du projet est rendu possible grâce à la fermeture du giratoire habité. Il améliorera sensiblement les conditions de traversée, sous l'av. de l'Ain, pour les piétons et les vélos. Par ailleurs, l'actuel projet participatif du tunnel alimentera l'étude de l'aménagement définitif.

Voie verte d'agglomération
Reliant Annemasse à Saint-Genis-Pouilly, la voie verte d'agglomération constituera un cheminement continu à pied comme à vélo. Localisée le long de la voie de chemin de fer, elle sera aménagée au fur et à mesure des projets de construction (ci-contre secteur A). Ce projet a reçu, en 2011, le prix du flâneur d'or qui récompense les aménagements de qualité pour les piétons.

Pôle multimodal
La place du pôle multimodal, au carrefour de l'Écu, sera aménagée de telle façon qu'elle garantira aux usagers une accessibilité optimale aux quais de la future halte et aux transports en commun en surface. D'autres installations, destinées à accueillir les bus en voie propre, modifieront le carrefour de l'Écu et l'av. de Châteline pour structurer les transports de ville.

Halte RER de Châteline
L'importance de la croissance de la population dans le cadre du grand projet Châteline rend nécessaire l'amélioration des conditions de desserte en transports publics. Cependant, la construction de la halte RER de Châteline est subordonnée à l'augmentation de la cadence de la ligne de la Plaine à tous les quarts d'heure, mais elle est aussi dépendante de l'agrandissement de la gare de Cornavin.

Parkings centralisés
Trois parkings souterrains, placés aux entrées du quartier (ci-contre secteur F), permettront d'éviter que les véhicules circulent dans le quartier. Ils sont centralisés, car réalisés en commun par plusieurs propriétaires. Dans le secteur L, un parking de 450 places servira aussi bien aux habitants qu'aux clients du centre commercial et du centre culturel. On parle alors de parking mutualisé, car une même place peut être occupée la journée par un employé et le soir par un habitant.

Parking de surface
La mise en place d'une place d'une gestion globale et coordonnée de stationnement permettra d'encourager la suppression des places de parking en surface, sans pour autant diminuer l'offre régie par la loi. Cette mesure est très certainement la plus compliquée à mettre en place, car elle nécessite un engagement fort des autorités. Par cette mesure, le PDQ prévoit un nouvel espace public à l'angle du ch. des Sports et du ch. des Ouches (ci-contre état actuel).

Ligne du temps

